

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 02 décembre 2019

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Christian Bonneu, Pierre Dulewski, Cécile Genovesio, Alain Malgouyres Marie-Claire Mourleau, Sylvie Pomier,

Excusés : Louis Mainguet, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Sébastien Lagourgue, Monique Neplaz, Volker Otlinghaus, Laurent Normandin-Varenne,

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite y rajouter un nouveau sujet : Modification des statuts de Sdee47

1. **Modification des statuts du Sdee47**

La commune adhère au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie 47 (Sdee47).

Par délibération de son Comité Syndical au 01/07/2019, le Sdee47 a approuvé à l'unanimité une modification des statuts applicable au 1^{er} mars 2020, soit :

- Le renforcement de son implication dans les actions de Transition Energétique à la maille départementale.
- La prolongation de l'évolution du syndicat et l'ancrage de ses actions au service des collectivités du Lot-et-Garonne.
- Le remplacement des Secteurs Intercommunaux d'Energie par des Commissions Territoriales Energies (CTE).
- L'évolution de la nomination du syndicat en Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47).

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour la modification des statuts.

2. **Ecole numérique**

La commune adhère à la convention Ecole Numérique. Cette convention a été réformée en profondeur par le Rectorat de l'académie de Bordeaux et le Centre de Gestion. Son coût pour la commune passe de 150 € par an à 15 € à partir de janvier 2020, les frais étant pris en charge par l'Académie. Un avenant en diminution à cette convention a été signé.

3. **Choix du nouveau prestataire Photocopieurs**

Selon la demande du Conseil Municipal le 02 septembre 2019, le tableau comparatif pour les propositions de prestataires de copieurs a été réalisé avec 4 fournisseurs différents. Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisi le prestataire Art'com pour la fourniture de copieurs.

4. **Classe Découverte**

Les enseignantes de l'école ont présenté un projet de classe découverte sur 3 jours. Le thème : poney et ferme. Les Petite et Moyenne Sections participeraient à une journée au Poney Club et les GS, CP et CE1 participeraient à 2 jours de poney et 1 journée à la ferme (Chadron Magique). Le coût total du projet est estimé à 6 200 € environ. Les conseillers trouvent que le restant à charge de la commune est élevé et demandent si le projet ne pourrait pas être limité à 2 jours et une nuit.

5. **Levée de prescription quadriennale**

Monsieur le Maire présente la demande du Centre de Gestion qui a reconstitué la rémunération d'un agent pour la période au 01/07/2014 au 13/08/2017. Selon la réglementation, le Conseil Municipal doit décider de la régularisation pour la période au-delà des 4 ans. L'ensemble des conseillers est d'accord pour la régularisation de cette période.

6. **Plan communal de Sauvegarde**

Madame Chantal BURY présente le nouveau Plan Communal de Sauvegarde. Elle précise qu'il s'agit d'une obligation pour les communes et qu'il doit être transmis à la préfecture. Ce document permet d'identifier les différentes catastrophes naturelles possibles. Il est à mettre à jour régulièrement, notamment pour le recensement des personnes à risque et les personnes isolées. Il prévoit toute l'organisation à mettre en œuvre pour intervenir : les circuits d'alerte, les référents, les bâtiments pouvant accueillir du public, les personnes ressources, les moyens à disposition... Ce document est complémentaire de l'application Prédicit qui assure une veille hydrométéorologique permanente et qui permet d'informer immédiatement les communes lors de risque d'inondations, de tempête ou de fortes chutes de neige.

7. Demandes subventions FST et DETR

Pour la rénovation de l'immeuble Imbert, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fond de Solidarité Territorial de l'Agglomération d'Agen ainsi que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'État, pour des travaux d'aménagement de 3 logements. Les travaux envisagés et l'acquisition du bâtiment s'élèvent à 510 000 € HT. Les travaux seront réalisés en 2020. L'ensemble des conseillers est d'accord.

8. Virement de crédit

Monsieur le Maire rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal :

Dépenses de fonctionnement	
022 : Dépenses imprévues	- 16 500 €
615221 : Bâtiments publics	+ 5 000 €
6156 : Maintenance	+ 2 000 €
6188 : Autres frais divers	+ 1 000 €
6232 : Fêtes et cérémonies	+ 1 000 €
6281 : Concours divers (cotisations)	+ 6 000 €
6283 : Frais de nettoyage des locaux	+ 1 500 €

9. Décision Modificative

Augmentation du budget

Fonctionnement

Dépenses : 15 000 €	
Chapitre 011 – 615231 : Voiries	11 000 €
6283 : Frais de nettoyage locaux	4 000 €
Recettes : 15 000 €	
Chapitre 70 - 7067 : Redevances et droits périscolaires	3 000 €
Chapitre 73 - 7381 : Taxe additionnelles	2 000 €
Chapitre 74 - 74748 : Autres communes	8 000 €
Chapitre 75 - 752 : Revenus des immeubles	2 000 €

QUESTIONS DIVERSES :

- **Date des Vœux du Maire** : le dimanche 05 janvier 2020 à 11h00. Les conseillers sont invités à être présents.
- **Devis climatisation salle des fêtes** : Monsieur le Maire présente un nouveau devis pour l'installation d'une clim à la salle des fêtes.
- **Agence France Locale** : Monsieur le Maire a rencontré au Salon des Maires, une banque associative de collectivités locales. Il va étudier leur fonctionnement pour avoir plus d'éléments.
- **Distributeur de pains** : un nouveau distributeur sera mis en place en janvier. Le boulanger qui va le ravitailler est celui de Dunes.
- **Loyer local Orange** : Monsieur le Maire n'est toujours pas d'accord avec le loyer proposé par Orange, il souhaite faire appel à un avocat pour résoudre ce problème.
- **Budget participatif** : pour l'action « Budget participatif » organisé par Le Département, Monsieur le Maire propose que ce soit la bibliothèque municipale qui présente un projet pour se doter d'un ordinateur et d'un écran avec un vidéoprojecteur à la salle des fêtes. Monsieur le Maire souhaite également créer une association de rénovation du petit patrimoine pour la restauration du lavoir.
- **Tarifs pour publicité dans mensuel** : à la demande d'un élu lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce les tarifs pour la parution d'une annonce. Ceux-ci sont plutôt élevés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.